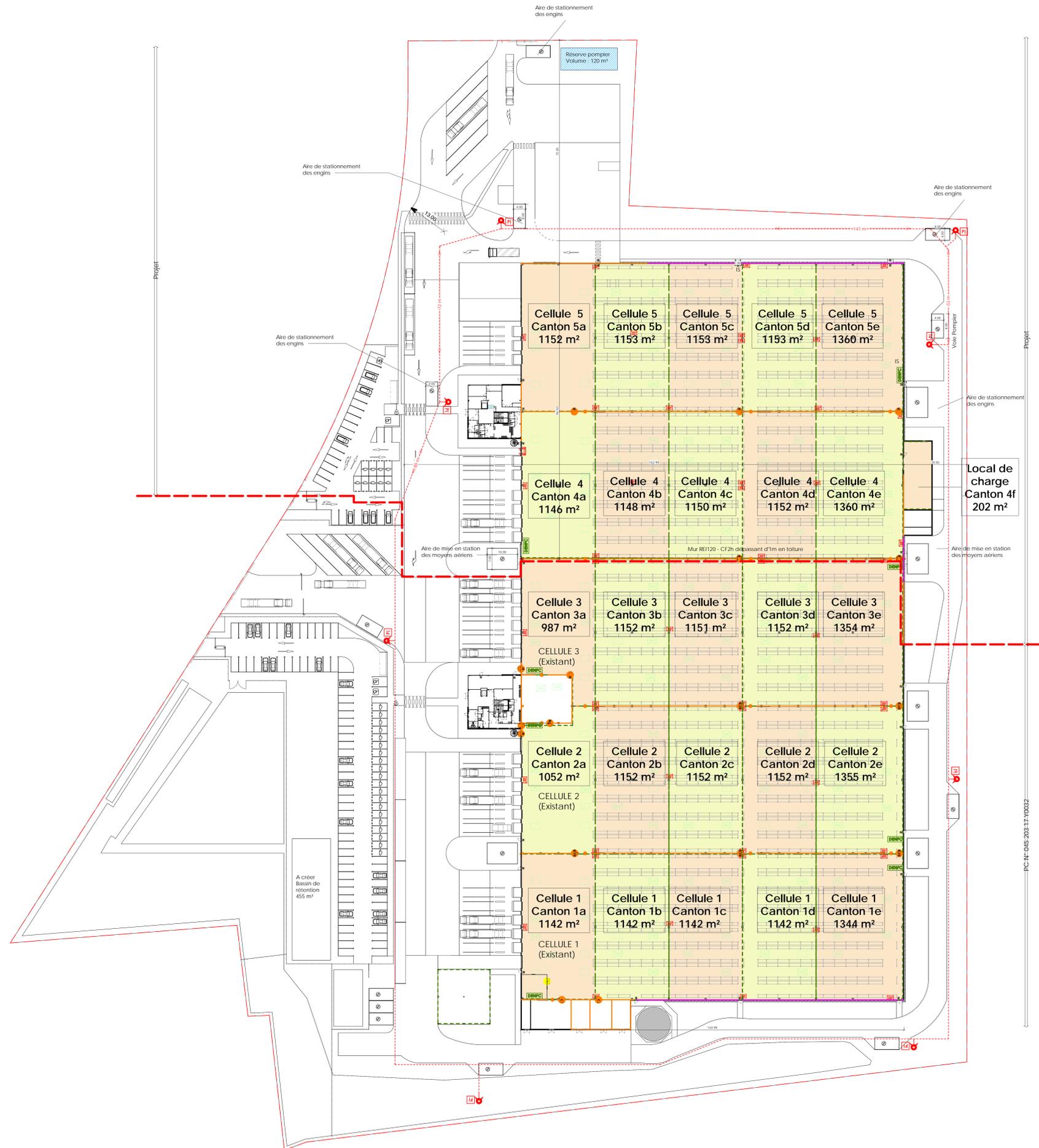


LEGENDE DE SECURITE INCENDIE

- Mur coupe-feu REI 240
- Mur coupe-feu REI 120
- Ecran thermique REI 120
- - - Limite de cantons de désenfumage
Surface < 1650 m² sq - L. max. < 60 m
- Poteau Incendie / Poste de contrôle sprinkler / Poste RIAV Issue de secours
- Lanterneaux fixe d'éclairage naturel entrepot.
Dimensions 200 x 300 sq
- Lanterneaux de désenfumage.
Dimensions 200 x 300 sq - SUE 4.62 m²
- Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur
Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO₂

LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU

- PORTE CF 2h - EI 120



Propriété intellectuelle.
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle assimile tout architecte à un auteur d'œuvre intellectuelle et confère à ce titre à l'architecte un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous « qui comporte « des attributs de nature intellectuelle et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial » » à l'article L6013 du Code du Patrimoine Immatériel que « le nom de l'architecte assureur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement des ouvrages sont apposés sur l'une de ses façades extérieures »

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisi de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites établis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en font les services pour quelque raison que ce soit.

Dossier de permis d'urbanisme et permis de construire.
Les documents plans et pièces écrites établis dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager ou servir de justification pour visa de permis d'urbanisme et approuvés au bureau de contrôle. La charge de l'entreprise dans le cadre de son marché est d'apporter à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qu'il soit soumis, ou modifications qui s'avèreraient selon être nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des réseaux existants en vigueur.

MEUNG-SUR-LOIRE
Construction d'une plate-forme logistique Extension
9ème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



DEMANDEUR : **ARGAN SA**
21, RUE BEFFROY
45200 NELLY-SUR-LOIRE
T: 01 47 47 05 46

ARCHITECTE : **A 26 GL**
A 26-GL
165 Bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

BUREAU COPIE : **VIPTAS Rhone-Alpes Auvergne**
16, chemin du Jubin
BP 26 - 69711 DARDOLLY
T: 04 72 29 70 70